



Justice et Sécurité publique

RAPPORT ANNUEL
2024-2025

Justice et Sécurité publique

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-4422-8 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-4424-2 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-4423-5 (PDF : version anglaise)

ISSN 2564-3452 (version imprimée bilingue)

ISSN 2564-3479 (PDF : version française)

ISSN 2564-3460 (PDF: version anglaise)

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "R. K. McKee".

L'honorable Robert K. McKee, c.r.
Ministre de la Justice et procureur général

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "R. Gauvin".

L'honorable Robert Gauvin
Ministre de la Sécurité publique

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Robert K. McKee, c.r.

Ministre de la Justice et procureur général

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.

Sous-ministre

Du sous-ministre au ministre

L'honorable Robert Gauvin

Ministre de la Sécurité publique

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités de du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.

Sous-ministre

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message du ministre.....	6
Message du sous-ministre	8
Priorités du gouvernement.....	9
Faits saillants.....	10
Mesures de rendement.....	11
Vue d'ensemble des divisions.....	15
Renseignements financiers.....	26
Résumé des activités de dotation	29
Résumé des projets de loi et des activités législatives.....	31
Résumé des activités liées aux langues officielles.....	37
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	40
Rapport sur la Loi sur <i>les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	48
Annexe A : Renseignements statistiques	49

MESSAGE DU MINISTRE

En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a fait de l'amélioration de l'accès à la justice une priorité.

Cette année, le Ministère a présenté deux importantes mesures législatives, les projets de loi 39 et 40, qui ont été adoptées par l'Assemblée législative et dont le but est de libérer du temps pour les juges et les tribunaux. Le Cabinet du procureur général a également continué à faire preuve d'excellence, tant dans son travail devant les cours et tribunaux que pour les conseils juridiques qu'il fournit à la Couronne.

J'ai la chance de travailler aux côtés d'une équipe dévouée et professionnelle déterminée à faire en sorte que notre système de justice, la pierre angulaire de la démocratie, réponde aux besoins et aux attentes de la population du Nouveau-Brunswick. Je me réjouis à la perspective de l'année à venir au cours de laquelle nous continuerons à nous appuyer sur ces acquis et à chercher de nouveaux moyens d'améliorer et d'accélérer l'accès à la justice.



L'honorable Robert K. McKee, c.r.
Ministre de la Justice et procureur général

MESSAGE DU MINISTRE

En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a amélioré la sécurité de la province à plusieurs égards.

Par exemple, de nouvelles règles pour accroître la sécurité sur les routes du Nouveau-Brunswick en renforçant les sanctions administratives imposées aux conducteurs aux facultés affaiblies sont entrées en vigueur. Le gouvernement investit également 3,6 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la sécurité communautaire dans huit communautés Mi'gmaq. En outre, les agents de la paix d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick (IALNB) ont continué à travailler pour réduire la vente de drogues illégales et de tabac dans notre province, par le biais du programme de sécurité des communautés et des voisinages. Et la liste est longue.

Rien n'égale une collectivité où l'on se sent en sécurité, et cette sécurité ne relève jamais du hasard. Le Nouveau-Brunswick est l'un des endroits les plus sécuritaires où vivre, et c'est en partie grâce au travail rigoureux du personnel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

J'ai la chance de travailler avec ces personnes tous les jours.



L'honorable Robert Gauvin
Ministre de la Sécurité publique

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2025.

En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a accompli de nombreuses réalisations, notamment en modifiant plusieurs lois importantes dans le but de freiner la conduite avec facultés affaiblies, en éliminant des obstacles au commerce interprovincial et en augmentant l'efficacité de nos tribunaux.

Une initiative du Bureau du prévôt des incendies a permis de faire la promotion de la sécurité incendie dans un plus grand nombre de foyers du Nouveau-Brunswick grâce à la distribution gratuite de plus de 12 000 détecteurs de fumée et de dioxyde de carbone. La construction du nouveau Centre correctionnel du centre du Nouveau-Brunswick et du nouveau Palais de justice de Fredericton s'est également poursuivie.

Que ce soit en travaillant en première ligne dans nos établissements correctionnels, nos palais de justice ou nos collectivités, ou en coulisses, chaque membre du personnel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique contribue activement à faire du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre.



Michael J. Comeau, c.r.
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

Les priorités du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) sont le résultat des expériences que les gens de la province nous racontent et des solutions qu'ils nous proposent. Notre objectif est de changer les choses et d'améliorer la qualité de vie de toute la population du Nouveau-Brunswick, une province où nous sommes fiers de vivre. Ensemble, nous apprenons, nous évoluons, nous nous adaptons et nous découvrons des façons nouvelles et transformatrices de faire les choses. Le GNB est déterminé à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer nos priorités, et chaque jour, nous travaillons de manière plus efficace et plus efficiente. Les gens du Nouveau-Brunswick sont résilients, créatifs et compatissants, et en travaillant en collaboration, nous pouvons créer l'avenir meilleur que nous méritons toutes et tous. Le GNB accorde la priorité aux partenariats, en responsabilisant les personnes et les organisations sur le terrain qui travaillent étroitement avec la population et en leur faisant confiance pour obtenir des résultats.

Les priorités

Le GNB est déterminé à bâtir un avenir meilleur pour les gens du Nouveau-Brunswick. Pour progresser vers cette vision, plusieurs priorités ont été établies, notamment dans les domaines suivants :

- les soins de santé;
- la vie abordable et le logement;
- l'éducation;
- l'économie;
- l'environnement;
- un gouvernement de confiance.

Nous vous invitons à découvrir les engagements que nous avons pris dans chaque domaine prioritaire, ainsi que des mises à jour sur nos réalisations et les indicateurs que nous utilisons pour mesurer le succès. Pour obtenir plus d'information, visitez : gnb.ca/reditiondecomptes.

FAITS SAILLANTS

Durant l'exercice financier 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur la réglementation des alcools* afin d'éliminer les barrières au commerce interprovincial de l'alcool.
- Un investissement de 3,6 millions de dollars sur trois ans a été effectué pour améliorer la sécurité communautaire dans huit communautés Mi'gmaq.
- La construction du nouveau palais de justice de Fredericton s'est poursuivie.
- La conception, l'aménagement du site et le terrassement ont commencé pour le nouvel établissement correctionnel du centre du Nouveau-Brunswick.
- Un nouveau programme temporaire a été créé en collaboration avec le New Brunswick Community College à Minto pour former des agents des Services correctionnels afin de soutenir le nouvel établissement correctionnel du centre du Nouveau-Brunswick.
- Des dispositions législatives ont été déposées visant à permettre la mise en place d'une procédure centralisée pour les audiences de libération sous caution.
- Les fonctions de divers fonctionnaires et autorités des tribunaux ont été regroupées, et leurs rôles ont été élargis par la loi afin qu'ils puissent s'occuper de certaines affaires de protection touchant les enfants, les jeunes et les adultes, sous l'appellation de fonctionnaire de justice.
- Des volets du Programmes d'aide financière en cas de catastrophe ont été approuvés pour aider les personnes, les petites entreprises, les organismes à but non lucratif et les gouvernements locaux dont les biens ont été endommagés par deux violentes tempêtes hivernales survenues en 2023-2024.
- De nouveaux règlements ont été déposés pour obliger les nouveaux conducteurs de camions de transport à suivre un programme de formation approuvé avant de pouvoir obtenir leur permis de conduire de classe 1.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée pour renforcer les pénalités administratives imposées aux conducteurs ayant les facultés affaiblies et permettre la suspension immédiate du permis de conduire en bordure de route.
- Le Bureau du prévôt des incendies a collaboré avec le ministère du Développement social et les services d'incendie locaux pour distribuer gratuitement plus de 12 000 détecteurs de fumée et de dioxyde de carbone aux foyers du Nouveau-Brunswick.
- Les Services législatifs ont préparé 27 lois et 77 règlements.

MESURES DE RENDEMENT

Résultat n° 1 : Confiance accrue du public envers les forces de l'ordre

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique travaille avec les partenaires de la collectivité pour renforcer la confiance à l'égard des activités des forces de l'ordre. En 2024-2025, il a été possible d'atteindre cet objectif grâce à des investissements stratégiques et à la coopération avec les organismes partenaires pour démanteler les activités du crime organisé.

Pourquoi est-ce important?

Les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois méritent de se sentir en sécurité dans les localités qu'ils habitent et d'avoir confiance envers les autorités chargées de promouvoir et d'assurer la sécurité. Les divers ministères et organismes continuent de s'attaquer à certaines des causes profondes de la criminalité, comme la toxicomanie. Cependant, il est également essentiel de lutter efficacement contre les activités illégales qui portent préjudice aux individus, aux familles et aux localités.

Initiatives ou projets entrepris pour obtenir le résultat

- Un investissement de 3,6 millions de dollars sur trois ans a été réalisé dans le but d'améliorer la sécurité communautaire dans huit localités Mi'gmaq.
- En 2024-2025, 80 nouveaux agents de la GRC ont été embauchés dans l'ensemble de la province.
- Les agents de la paix du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ont fermé 37 dispensaires illégaux de cannabis et mené 21 opérations qui ont permis de saisir des produits du tabac totalisant 2 103 733 cigarettes.
- En vertu de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*, 44 propriétés ont été évacuées en raison d'activités illégales.

Résultat n° 2 : Amélioration des résultats obtenus par le système de justice pénale

La toxicomanie, les maladies mentales, la pauvreté, ainsi que la difficulté à lire et à écrire sont autant d'obstacles qui empêchent les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale de se libérer du cycle de l'activité criminelle. Tandis que le gouvernement s'efforce de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité, le Ministère a mis en place, dans le cadre de son mandat, des programmes et des approches visant à réduire le récidivisme, à améliorer l'accès à la justice et à ses clients à obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Pourquoi est-ce important?

Les efforts visant à améliorer les résultats obtenus par le système de justice pénale favorisent une société plus sûre où chacun veille sur l'autre et où chacun a la possibilité de vivre une vie productive avec résilience et dignité.

Initiatives ou projets entrepris pour obtenir le résultat

- Le projet de loi 40 a été adopté, consolidant ainsi le rôle de divers fonctionnaires judiciaires et élargissant leur pouvoir de s'occuper de certains dossiers relatifs à la protection des enfants, des jeunes et des adultes.
- Tous les clients des centres correctionnels du Nouveau-Brunswick ont accès à des programmes de réhabilitation modernisés visant à reconnaître les facteurs de risque de récidive et à inculquer des connaissances pratiques élémentaires pour aider les clients à réintégrer la société de façon positive après leur remise en liberté.
- Des travaux ont été entrepris en vue de perfectionner le programme du tribunal de la santé mentale et des dépendances de Moncton, qui aide les personnes ayant des démêlés avec le système de justice pénale à recevoir, dans la dignité, un traitement efficace lorsqu'elles en ont besoin.

Résultat n° 3 : Réduction des délais judiciaires

La complexité des affaires pénales et le manque d'effectifs font partie des facteurs qui contribuent aux retards dans les tribunaux, lesquels ont des répercussions importantes sur toutes les personnes qui ont affaire au système judiciaire. Année après année, le Ministère s'efforce d'améliorer et d'accélérer l'accès à la justice en investissant de façon stratégique dans la technologie et le personnel, et en adoptant des approches pratiques pour la prestation des services.

Pourquoi est-ce important?

L'accès rapide aux services judiciaires constitue un élément fondamental d'un système de justice impartial et efficace. La modernisation des pratiques et la mise en place d'effectifs suffisants contribuent au bon fonctionnement de nos tribunaux.

Initiatives ou projets entrepris pour obtenir le résultat

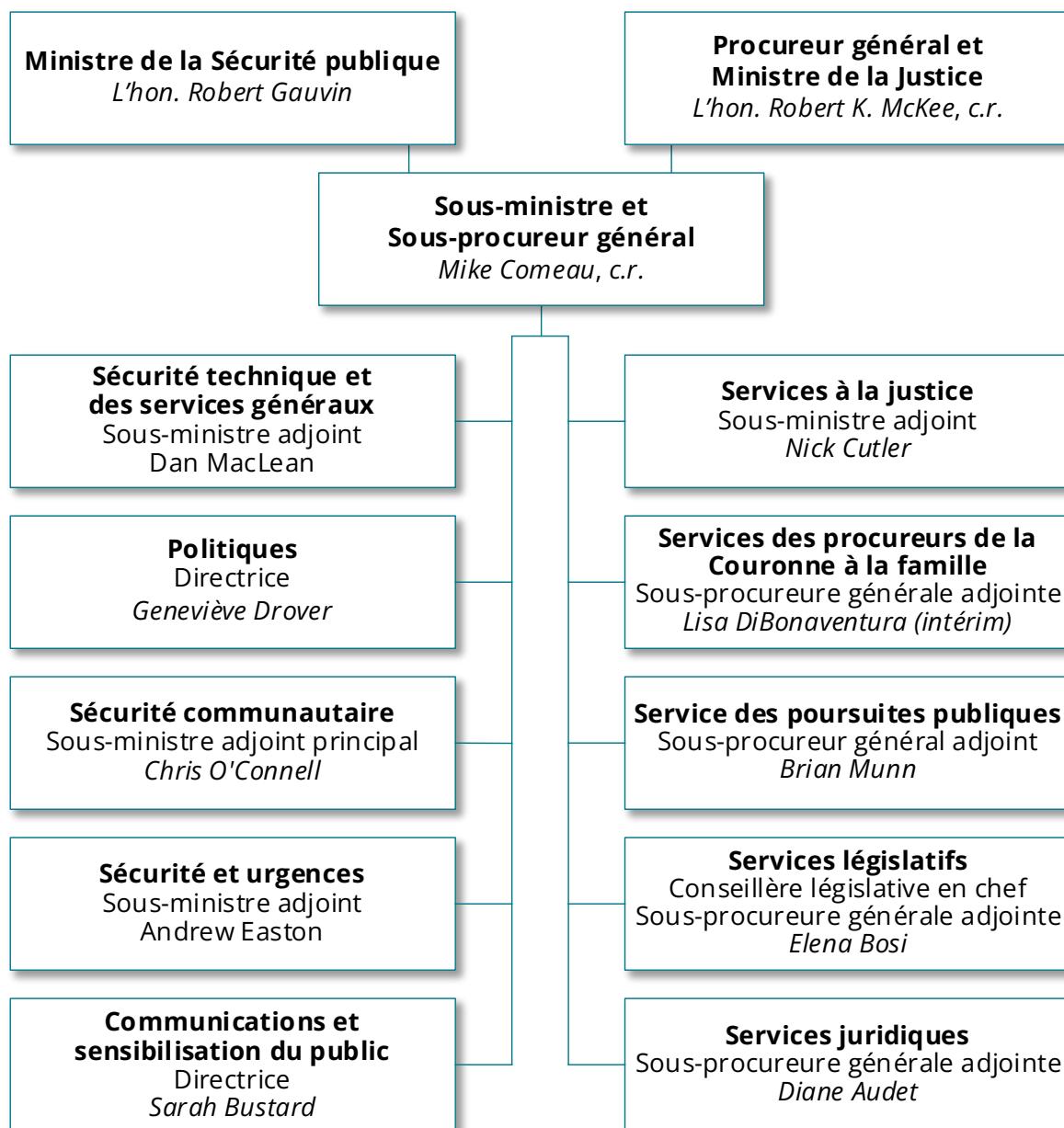
- Le projet de modèle d'arbitrage pour la protection de l'enfance a été mis en œuvre en 2024-2025. Il est prévu qu'il permettra d'alléger de 50 pour cent la charge des tribunaux en matière d'affaires de protection de l'enfance.
- Le projet de loi 39 a été promulgué, établissant une nouvelle approche au sein de la structure de la Cour provinciale visant à permettre la mise en place d'une procédure centralisée pour les audiences de libération sous caution.
- Le Cabinet du procureur général a recruté 30 procureurs supplémentaires pour alléger la charge de travail.

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère de la Justice et sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

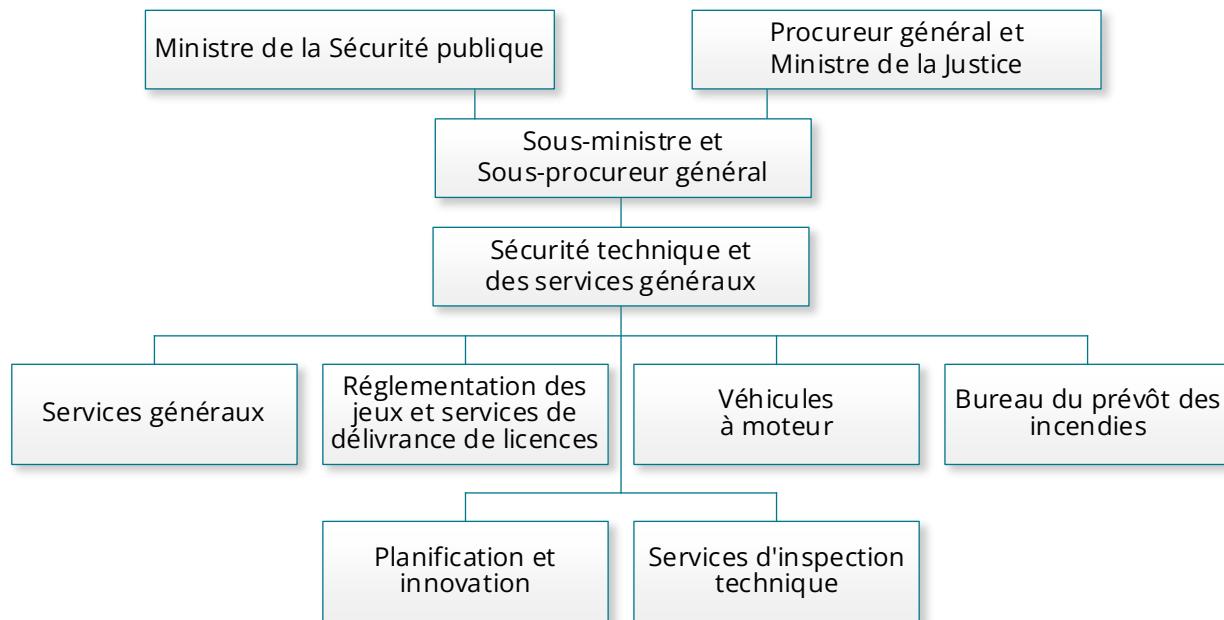
L'énoncé de mission du Ministère est le suivant « Travailons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité ».

Le Ministère comptait 1 764 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une augmentation par rapport au total de 1 717 employés lors de l'exercice précédent.



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX



Vue d'ensemble

La **Division de la sécurité technique et des services généraux** fournit une direction et un soutien à tous les gestionnaires et employés du Ministère dans les domaines des services financiers, de l'analyse législative, réglementaire et juridique, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité des employés, de la gestion de l'information, de la gestion du parc de véhicules et des installations, et de la reddition de comptes. La Division est également responsable des directions de réglementation du Ministère liées aux services de sécurité-incendie, d'inspections techniques des bâtiments et des structures, des véhicules à moteur et des jeux, de la réglementation des alcools et des services de sécurité.

La **Direction de la réglementation des jeux et services de délivrance de licences** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance des licences et des permis, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de *la Loi sur la réglementation des alcools, de la Loi sur la réglementation des jeux, de la Loi sur les détectives privés et les services de sécurité, de la Loi sur le film et le vidéo et de la Loi sur les licences de brocanteurs*. La Direction assure notamment la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. Elle se charge de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, s'occupe de délivrer les permis de concessionnaires de véhicules, administre le programme d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et dirige l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires dans le cadre du Plan international d'immatriculation. La Direction favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. Elle administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarreurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à la prestation de programmes de prévention et de protection en matière d'incendie et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie. Il surveille les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les tendances et les préoccupations en matière de sécurité-incendie afin de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour les services d'incendie. Le Bureau collabore avec de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie et mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies. Il est également l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences mettant en cause des matières dangereuses pour le Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la planification et de l'innovation** soutient la direction stratégique du Ministère à l'aide de la planification opérationnelle, de la mesure du rendement, de l'analyse de données, de l'amélioration continue et de la reddition de comptes.

La **Direction des services d'inspection technique** se charge de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs, des manèges et des bâtiments. Ses responsabilités comprennent également la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé.

Survol des directions des Services généraux

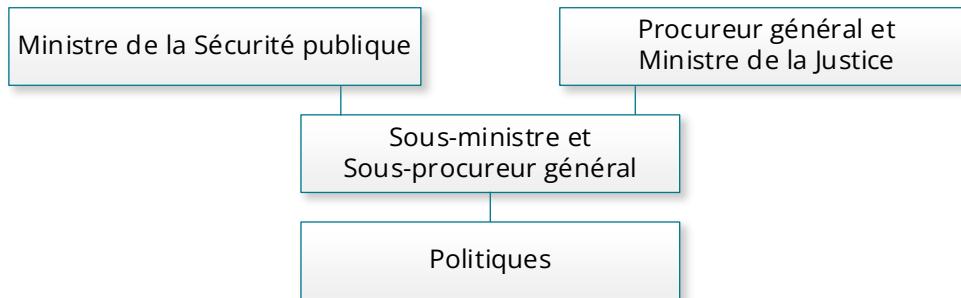
La **Direction des finances et de l'administration** assure une direction financière auprès des cadres supérieurs, des gestionnaires et des employés du Ministère et met ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle veille également à l'application des politiques et procédures financières et assure la gestion des installations et du parc de véhicules du Ministère.

La **Direction des Ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques, la sécurité des travailleurs et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction des services de gestion de l'information** est responsable des services de gestion et de sécurité de l'information, ainsi que de la gestion du risque et des dossiers. Elle soutient la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour le Ministère, en plus d'assurer l'harmonisation de ses objectifs opérationnels et initiatives technologiques par l'intermédiaire de services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction des communications internes et de l'engagement des employés** appuie le Ministère en planifiant et en transmettant des communications stratégiques en temps opportun aux employés, ainsi qu'en renforçant la culture de l'organisation grâce à des activités de mobilisation du personnel. Elle assure également la coordination de la correspondance du Ministère et offre des conseils et des services de soutien aux projets ministériels.

POLITIQUES



Vue d'ensemble

La **Direction des politiques** assure un leadership sur les questions ministérielles et soutient l'élaboration des projets de programmes et de politiques. Elle fournit également son savoir-faire et ses conseils pour appuyer l'élaboration des lois et les relations fédérales-provinciales-territoriales, en plus de coordonner les activités législatives et les questions ministérielles relatives à *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



Vue d'ensemble

La **Division de la sécurité communautaire** administre des programmes et des services qui contribuent à accroître la sécurité de la société. La Division est responsable des programmes institutionnels et communautaires pour les contrevenants, des initiatives sur la justice pour les jeunes, de la sécurité des tribunaux, du soutien aux victimes d'actes criminels, des programmes de réduction et de prévention de la criminalité, de la délivrance de permis d'armes à feu, des normes de police et des contrats et des enquêtes sur les décès subits et inattendus. Elle est également responsable d'**Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick**, un organisme provincial de prestation non directe de services de maintien de l'ordre et d'application de la loi.

Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick est un organisme provincial d'application de la loi qui se charge de fournir des services d'éducation, d'inspection, d'enquête et d'application de la loi, en vertu des lois provinciales et fédérales. Ses agents de la paix, en tant que constables spéciaux, ont pour mandat d'assurer la sécurité du grand public et de maintenir l'ordre. Ils travaillent à accroître la sécurité publique ainsi qu'à la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des infrastructures gouvernementales. L'organisme exerce également dans les domaines de la réglementation des alcools et des jeux, de la sécurité des véhicules utilitaires, hors route et de tourisme, de la vente de tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la prévention de la vente de cannabis, de tabac, de drogues et d'alcools illégaux et de la protection des collectivités contre les effets néfastes de la criminalité. Ses inspecteurs en santé publique et ses inspecteurs agroalimentaires protègent le public des risques pour la santé, maintiennent des milieux sains et limitent l'incidence des maladies dans les secteurs suivants : salubrité alimentaire, santé environnementale, hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, qualité de l'eau, opérations des exploitations laitières et des abattoirs, préparation aux situations d'urgence et lutte contre les maladies transmissibles.

Survol des directions des Services correctionnels

Les **Services de garde pour adultes** sont responsables de l'administration de cinq établissements correctionnels provinciaux pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant

deux ans moins un jour, ainsi que de la détention des accusés jugés dangereux ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité en attente de leur procès ou d'une audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires et de justice pour la jeunesse** est chargée de l'élaboration et de la prestation des programmes fondés sur des approches factuelles de la prévention du crime pour les jeunes et les adultes ayant des démêlés avec la justice, ainsi que de soutenir les droits des victimes d'actes criminels. Ces initiatives comprennent les programmes provinciaux de déjudiciarisation pour les adultes et les adolescents, les approches de justice réparatrice, la gestion de cas de réhabilitation pour les adultes et les adolescents assujettis à une surveillance correctionnelle dans la collectivité et les services de soutien pour les victimes d'actes criminels, comme la préparation pour le tribunal et les déclarations des victimes sur les répercussions du crime. La Direction offre également des services de placement sous garde s'inscrivant dans le modèle d'intervention intégré de continuum de soins qui tient compte des risques et des besoins des adolescents. Elle emploie des agents de la paix qui, en plus de leurs responsabilités principales, peuvent être appelés à exercer d'autres fonctions en cas d'urgences civiles à grande échelle.

La **Direction de la prévention de la criminalité et de l'élaboration des programmes** est responsable de l'élaboration d'approches de prévention du crime collaboratives, factuelles et économiques dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Elle offre un soutien en matière de recherche, de mise au point et d'évaluation aux directions opérationnelles du Ministère pour s'assurer que les stratégies et les programmes s'inscrivent dans le modèle de continuum de soins fondé sur des pratiques exemplaires.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice, conformément à la *Loi sur la sécurité des tribunaux*. Elle coordonne la sécurité des détenus, notamment en ce qui concerne leur transport, leur escorte et la surveillance pendant qu'ils sont en détention, ainsi que la gestion des jurys, la signification des documents et l'exécution des ordonnances du tribunal. Les shérifs s'acquittent également des fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

Survol des directions des Services de police, du Contrôle des armes à feu et des Services des coroners

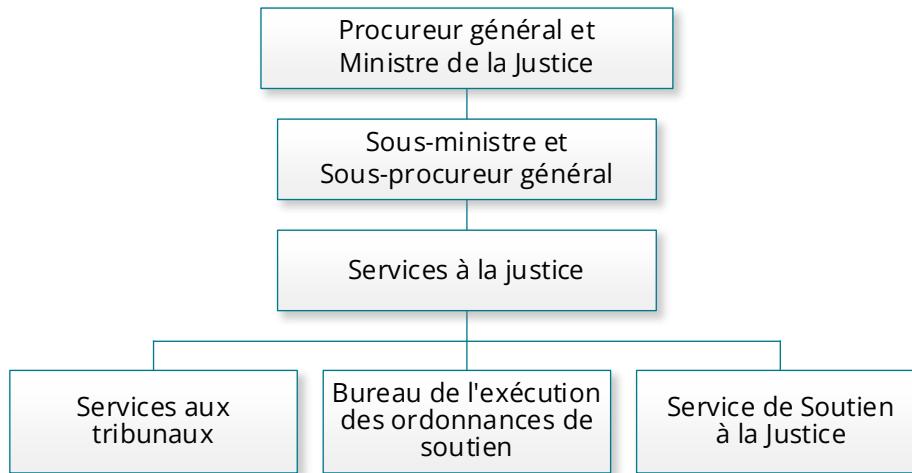
Le **Services des coroners** forment un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le personnel des Services des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** vise à prévenir et à réduire la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des données probantes. Elle est chargée d'établir et de promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui assurent la prestation de services de police uniformes et normalisés au Nouveau-Brunswick. La Direction doit également surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC

en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux visant la prestation des services de la GRC.

Le **Bureau du contrôleur provincial des armes à feu** contribue à la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le déplacement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérale sur les armes à feu.

SERVICES À LA JUSTICE



Vue d'ensemble

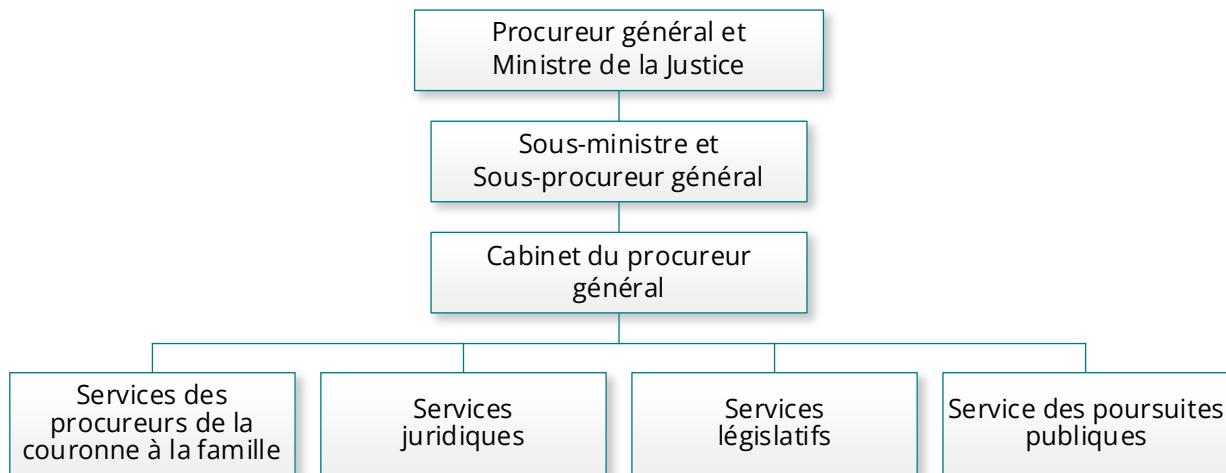
La **Division des Services à la justice** veille à la transparence, à l'accessibilité et à l'impartialité du système judiciaire. La Division est responsable de l'administration des tribunaux de la province, du soutien à la magistrature, et de l'exécution des ordonnances de soutien familial.

La **Direction des services aux tribunaux** appuie le fonctionnement des trois paliers de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick, soit la Cour d'appel, la Cour du Banc du Roi et la Cour provinciale. L'appareil comprend les tribunaux et les domaines fonctionnels tels que la Cour des petites créances, la Cour des successions, la Division de la faillite et de l'insolvabilité, le tribunal pénal et le Tribunal pour adolescents. La Direction gère les préposés aux tribunaux, la production des ordonnances, les dossiers individuels, les services du greffe et autres services juridiques et administratifs à l'appui de la magistrature, des participants au processus judiciaire et du public. Elle met également en œuvre des initiatives spécialisées, notamment le Tribunal du mieux-être, le Tribunal chargé des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers du droit de la famille, le Centre d'information sur le droit de la famille, le Tribunal de la santé mentale, l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes et le programme du responsable du système de triage pour la gestion des causes.

Le **Bureau de l'exécution des ordonnances alimentaires** exécute les dispositions sur le soutien familial des ordonnances des tribunaux et des ententes conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances alimentaires* au moyen de mesures d'application progressives visant à assurer la conformité aux décisions.

La **Direction du Service de soutien à la Justice** fournit des services de soutien stratégique et opérationnel en appui aux processus technologiques et fonctionnels inhérents à l'administration des tribunaux du Nouveau-Brunswick. Ses responsabilités englobent la gestion des systèmes de technologie de l'information et de l'informatique décisionnelle, l'évaluation des modifications aux lois et aux politiques ainsi que l'établissement et la surveillance des ententes sur les niveaux de service.

CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL



Vue d'ensemble

Le **Cabinet du procureur général** appuie l'administration impartiale de la justice afin de permettre au procureur général de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'application du droit criminel, de fourniture d'avis juridiques et de représentation de la Couronne dans toutes les affaires civiles et constitutionnelles, ainsi que de rédaction des lois et des règlements.

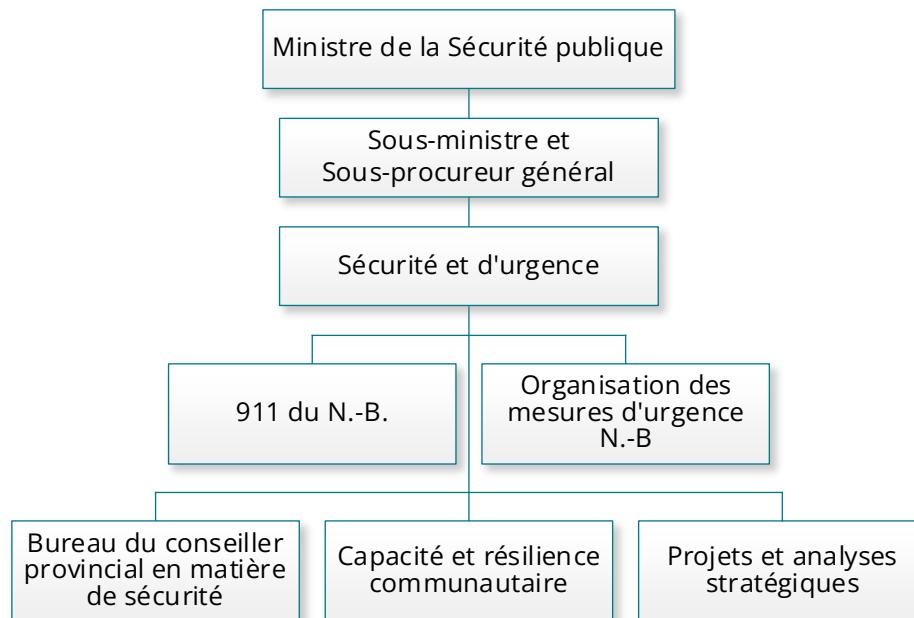
La **Direction des services des procureurs de la Couronne à la famille** fournit des services juridiques professionnels, notamment des services de gestion des litiges et des avis juridiques, au ministère du Développement social et au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien en matière de droits de la famille. Elle agit aussi comme remplaçant et agent du procureur général en vertu de certaines lois fédérales et provinciales et des traités internationaux dans les domaines du droit de la famille et des volets civils des enlèvements d'enfants d'envergure internationale.

La **Direction des services juridiques** fournit des services juridiques professionnels aux ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines du droit du travail et du droit administratif, du droit constitutionnel, du droit des affaires, des sociétés et des biens, du contentieux. Il fournit aussi des avis juridiques sur les questions et les dossiers relatifs aux activités continues du gouvernement.

La **Direction des services législatifs** fournit un service centralisé de rédaction législative des lois et des règlements publics à tous les ministères dans les deux langues officielles. Elle fournit également des avis sur les questions législatives au Conseil exécutif, s'acquitte des responsabilités conférées au registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*, fournit des avis juridiques sur l'ordre du jour du Cabinet et s'acquitte des responsabilités conférées à l'Imprimeur du Roi en vertu de la *Loi sur l'Imprimeur du Roi*.

La **Direction du service des poursuites publiques** veille à ce que les lois adoptées pour la protection de tous les citoyens soient respectées et appliquées en fournissant des services de poursuites indépendants, efficaces et impartiaux. Les procureurs de la Couronne exercent, en décider de continuer une poursuite ou d'y mettre fin, une large discrétion dans l'intérêt public.

SÉCURITÉ ET D'URGENCE



Vue d'ensemble

La **Division de la Sécurité et urgences** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels. Les responsabilités comprennent les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

La **Direction de la résilience et des capacités communautaires** se charge de tirer les leçons des situations de crise et de coordonner les efforts à l'échelle provinciale de façon à aider les collectivités à devenir plus résilientes face aux urgences futures. Des équipes régionales travaillent directement de concert avec les commissions de services régionaux pour aider à mettre en œuvre des stratégies ciblant les questions sociales qui font en sorte que des urgences ont des répercussions inéquitables sur les collectivités.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** (BCPS) contribue à la sécurité du Nouveau-Brunswick en évaluant les menaces, les risques et les vulnérabilités auxquels la province est exposée qui pourraient avoir des répercussions sur la sécurité publique, les infrastructures essentielles, l'économie et la fonction gouvernementale. Il fournit des conseils et du soutien au gouvernement, aux propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles ainsi qu'à la communauté de l'application de la loi, de la sécurité et du renseignement. Il facilite la collaboration entre les intervenants à tous les niveaux de l'administration gouvernementale et du secteur privé afin de garantir la sécurité, la résilience et la compétitivité de notre province.

La **Direction du Service d'urgence NB 911** veille à fournir un système efficace à l'échelle de la province pour la coordination des services d'urgence et pour le signalement des situations d'urgence aux fournisseurs de services par l'entremise d'un centre de prise d'appels pour la sécurité publique, en travaillant avec les partenaires des télécommunications et les intervenants en intervention d'urgence. La Direction élabore, met en œuvre et assure la conformité des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions en cas d'une situation d'urgence signalée au 911.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle coordonne les opérations d'urgence provinciales et fournit des ressources et de l'information aux collectivités, municipalités et commissions de services régionaux afin que les autorités locales interviennent efficacement en cas de situations d'urgence graves.

La **Direction des projets et des analyses stratégiques** fournit des analyses et une orientation pour les projets et programmes prioritaires au sein de la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence. L'équipe fournit des services de soutien en matière de veille stratégique et d'analyse des données, collabore avec l'équipe de direction de la Division en matière de stratégie organisationnelle et soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques opérationnelles axées sur les résultats.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

TABLEAU 1: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR POSTE PRIMAIRE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL*	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Services personnels	171 215 800	13 189 000	184 404 800	175 287 900	(9 116 900)
Autres services	166 000 100	271 000	166 271 100	181 162 300	14 891 200
Fournitures et approvisionnement	5 472 900	-	5 472 900	7 548 900	2 076 000
Biens et matériel	845 900	-	845 900	2 733 700	1 887 800
Contributions et subventions	18 748 500	75 400	18 823 900	22 670 700	3 846 800
Frais de la dette et autres frais	17 570 800	-	17 570 800	18 149 000	578 200
Contre-recouvrements	(5 012 000)	-	(5 012 000)	(12 873 000)	(7 861 000)
Total	374 842 000	13 535 400	388 377 400	394 679 500	6 302 100

Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 6,3 millions de dollars en raison du règlement des contrats de la GRC en cours d'année et des pressions exercées au sein des établissements pour adultes (Travail sécuritaire et hausse du coût des aliments). La subvention pour l'aide juridique a été plus importante que prévu pour l'exercice financier et a été compensée par une augmentation correspondante du financement de Justice Canada.

*Il convient de noter qu'un budget supplémentaire de 5,5 millions de dollars accordé en 2024-2025 n'est pas compris dans le budget final. Si l'on en tenait compte, le ministère afficherait un déficit de 802 000 \$.

TABLEAU 2: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL*	MONTANT RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Sécurité technique et Services généraux	25 834 000	1 126 600	26 960 600	28 206 600	1 246 000
Sécurité communautaire	249 941 000	6 807 900	256 748 900	261 851 400	5 102 500
Cabinet du procureur général	28 825 000	3 618 000	32 443 000	32 252 700	(190 300)
Services à la justice	31 452 000	1 619 800	33 071 800	31 058 300	(2 013 500)
Aide juridique	13 844 000	220 600	14 064 600	15 348 000	1 283 400
Sécurité et urgences	24 946 000	142 500	25 088 500	25 962 500	(874 000)
Total	374 842 000	13 535 400	388 377 400	394 679 500	6 302 100

Les dépenses réelles ont dépassé les prévisions budgétaires de 6,3 millions de dollars.

- Sécurité technique et Services généraux : coûts attribués au projet d'accélération de l'adoption des codes de construction. Cette initiative est financée par le gouvernement fédéral et compensée par des recettes.
- Sécurité communautaire : dépassement des prévisions budgétaires en raison du règlement des contrats de la GRC en cours d'année et des pressions exercées au sein des établissements pour adultes (Travail sécuritaire et hausse du coût des aliments).
- Services à la justice : en deçà du budget en raison de postes vacants dans les programmes nouvellement mis en place.
- Aide juridique : subvention supérieure au budget, compensée par une augmentation équivalente du financement de Justice Canada.
- Initiatives en matière de sécurité et d'urgence : écart global résultant de deux activités non financées (décembre 2023 et février 2024) dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe.

*Il convient de noter qu'un budget supplémentaire de 5,5 millions de dollars accordé en 2024-2025 n'est pas compris dans le budget final. Si l'on en tenait compte, le ministère afficherait un déficit de 802 000 \$.

TABLEAU 3: RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR SOURCE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Autres taxes	5 100 000	7 072 700	1 972 700
Produits de placements	47 000	50 000	3 000
Licences et permis	152 600 000	167 337 800	14 737 800
Ventes de biens et services	48 465 000	55 662 600	7 197 600
Amendes et intérêts de pénalités	6 708 000	6 195 400	(512 600)
Recettes diverses	340 000	1 715 100	1 375 100
Subventions conditionnelles – Canada	22 428 000	5 199 600	(17 228 400)
Total	235 688 000	243 233 200	7 545 200

L'ensemble des excédents des recettes ordinaires pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 7,5 millions de dollars. Les principaux écarts comprennent l'augmentation des droits perçus en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* (licences et permis), des installations et des inspections (licences et permis) et de la *Loi sur la prévention des incendies* (autres taxes), ainsi que par les recouvrements auprès des municipalités pour les services de la GRC (vente de biens et de services). Un nouveau financement associé à l'initiative d'accélération de l'adoption des codes de construction (Divers) a aussi été compris. Cela a été compensé par des recouvrements moins importants que prévu dans le cadre du programme d'aide financière en cas de catastrophe (subventions conditionnelles – Canada), étant donné qu'un grand nombre de demandes ont été jugées inadmissibles et n'étaient plus comprises dans le partage des coûts avec le gouvernement fédéral.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2023-2024 et 2024-2025 pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

NOMBRE D'EMPLOYES PERMANENTS ET TEMPORAIRES ¹		
TYPE D'EMPLOYÉ	2024-2025	2023-2024
Permanent	1 596,0	1 577,5
Temporaire	168,4	139,0
TOTAL	1 764,4	1 716,5

¹Ne comprend pas les employés occasionnels.

Le ministère a annoncé 87 concours, soit 80 concours ouverts (publics) et 7 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : un niveau d'expertise et de formation poussé; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	1

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	57
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	27
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	72
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, zéro (0) plainte(s) alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général du ministère de la Justice et de la Sécurité publique et zéro (0) plainte(s) a(ont) été déposée(s) auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
22	<p><i>Loi modifiant la Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/22/Loi-modifiant-la-Loi-visant-a-accroitre-la-securite-des-communautes-et-des-voisinages</p>	7 juin 2024	<p>Modification visant à ajouter aux infractions celles liées au tabac, dont la possession ou la vente de tabac, telle que définie dans la <i>Loi de la taxe sur le tabac</i>, en violation de ses dispositions législatives et réglementaires.</p> <p>La <i>Loi</i> a également été modifiée afin de prévoir, pour une première infraction, une fermeture d'au moins 90 jours et une fermeture d'au moins 90 jours et d'au plus 120 jours pour toute infraction subséquente.</p>
25	<p><i>Loi concernant la Loi concernant le bien-être des enfants et des jeunes</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/25/Loi-concernant-la-Loi-concernant-le-bien-etre-des-enfants-et-des-jeunes</p>	7 juin 2024	<p>Modifications apportées au projet de loi visant à valider les gestes posés de bonne foi et à protéger de toute responsabilité les personnes qui ont agi de bonne foi conformément aux dispositions abrogées ou modifiées par la <i>Loi concernant le bien-être des enfants et des jeunes</i> du 13 décembre 2023, date de sa sanction royale, au 26 janvier 2024, date à laquelle a été promulguée la <i>Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes</i>.</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
28	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/28/Loi-modifiant-la-Loi-sur-la-Cour-provinciale</p>	7 juin 2024	<p>Des modifications ont été apportées afin d'augmenter le taux d'indemnisation versé aux juges à la retraite mandatés sur une base journalière. La Commission sur la rémunération des juges établie en 2020 a recommandé, dans son rapport sur les salaires et les avantages versés aux juges de la Cour provinciale publié en 2023, la modification du taux d'indemnisation. La recommandation a ensuite été acceptée par ce gouvernement. La modification est requise afin que la <i>Loi</i> tienne compte du taux d'indemnisation actuel des juges à la retraite mandatés sur une base journalière.</p>
36	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/36/Loi-modifiant-la-Loi-sur-les-vehicules-a-moteur</p>	7 juin 2024	<p>Les modifications visent à renforcer les dispositions sur les suspensions à court terme et ont permis d'établir un programme de suspension immédiate du permis de conduire en bordure de route pour les conducteurs qui ont les facultés affaiblies.</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
37	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les licences de brocanteurs</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/37/Loi-modifiant-la-Loi-sur-les-licences-brocanteurs</p>	7 juin 2024	<p>Les modifications amélioreront les mesures de sécurité publique prévues par la <i>Loi</i> de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Exiger un plan de sécurité-incendie et un plan d'aménagement du site 2. Application de conditions spéciales aux titulaires de licence 3. Augmentation des peines en cas d'infraction à la <i>Loi</i> 4. Suspension des licences lors d'enquêtes de non-conformité majeures
39	<p><i>Loi sur les juges de paix</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/39/Loi-sur-les-juges-de-paix</p>	7 juin 2024	<p>La plupart des provinces et des territoires comptent sur un rôle au sein de la structure de la Cour provinciale pour entendre des affaires qui n'ont pas besoin de passer devant un juge de la Cour provinciale et qui relèvent de leur compétence.</p> <p>Ces dispositions législatives permettront d'établir un rôle visant à mener des audiences de libération sous caution selon une nouvelle procédure centralisée en cours d'instauration.</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
40	<p><i>Loi concernant les agents d'audience</i></p> <p>https://www.legnb.ca/fr/legislation/projets-de-loi/60/3/40/Loi-concernant-les-agents-d'audience</p>	7 juin 2024	<p>Ce projet de loi a permis de regrouper les fonctions de conseiller-maître chargé de la gestion des causes, d'agent décisionnaire en intervention d'urgence et d'adjudicateur des petites créances sous le titre de fonctionnaire de justice. Ce titre est utilisé dans la pratique depuis plusieurs années, mais il n'est pas repris dans la <i>Loi</i>. Il a permis en outre d'étendre le pouvoir des titulaires de ce poste à certains dossiers de protection des enfants et des adultes en vertu de la <i>Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes</i> et de la <i>Loi sur les services à la famille</i> respectivement.</p> <p>Il a conféré au lieutenant-gouverneur en conseil le pouvoir de nommer des personnes à ce poste et de déterminer l'aspect sur lequel elles se concentreront en fonction des besoins de spécialisation, s'il y a lieu.</p> <p>Les titulaires de ce poste ont reçu l'autorisation de traiter les questions de procédure ainsi que de prendre des décisions et de délivrer des ordonnances provisoires et définitives dans divers dossiers de protection des enfants et des adultes. Une procédure d'appel pour les décisions rendues par les titulaires de ce poste, dans les cas où aucune autre disposition d'appel n'est prévue, sera mise en place afin de garantir l'équité procédurale.</p>

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<i>Règlement général – Loi sur la Cour provinciale</i>	18 avril 2024	Modifications visant à supprimer le droit des avocats qui travaillent pour le gouvernement provincial de transférer les congés de maladie et les périodes de service s'ils sont nommés à la Cour provinciale.
<i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales – Loi sur les actes d'intrusion, Règlement général</i>	1 ^{er} mai 2024	Modifications visant à rendre certaines infractions en vertu de la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> possibles d'une contravention.
<i>Règlement sur les normes – Loi sur les chaudières et appareils à pression</i>	1 ^{er} mai 2024	Modifications visant à actualiser les renvois aux codes de façon que le Nouveau-Brunswick se conforme aux normes les plus récentes.
<i>Loi concernant les agents d'audience</i>	7 juin 2024	Modifications visant à établir un nouveau modèle d'arbitrage selon lequel certaines questions relatives à la protection des enfants, des jeunes et des adultes sont entendues par des fonctionnaires de justice. Les changements visent principalement à alléger la pression exercée sur la Cour du Banc du Roi en permettant aux titulaires de ce poste de régler certaines questions.
<i>Règlement général - Loi sur les petites créances</i>	15 octobre 2024	Modifications visant à traiter l'arriéré croissant en remplaçant les appels par une nouvelle audience ou une nouvelle demande par une seule procédure d'appel traditionnelle et en limitant le droit d'appel à une question de droit ou de compétence.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 2024-60 – Loi sur l'organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	15 octobre 2024	Modifications apportées en vue de permettre des conférences de règlement judiciaire exécutoires, une procédure de règlement confidentielle en deux étapes au cours de laquelle les parties à un conflit juridique se rencontrent pour tenter de régler leurs différends avec l'aide d'un juge.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 2024-59 – Loi sur l’organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	1 ^{er} décembre 2024	Modifications apportées pour permettre aux titulaires de ce nouveau poste établi en vertu de la <i>Loi concernant les agents d’audience</i> de bien s’acquitter de leurs nouvelles fonctions dans les questions relatives à la protection des enfants et des jeunes.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick 2024-61 – Loi sur l’organisation judiciaire et Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	1 ^{er} décembre 2024	Modifications apportées pour préciser l’application de la Règle de la Cour et du formulaire.
<i>Règlement général – Loi sur les véhicules à moteur</i>	1 ^{er} janvier 2025	Modifications visant à établir des droits de rétablissement du permis, le droit de demande de révision et des pénalités administratives liés à la suspension immédiate du permis en bordure de route.
<i>Règlement sur le programme d'utilisation d'antidémarreurs avec éthylomètre – Loi sur les véhicules à moteur</i>	1 ^{er} janvier 2025	Modification visant à supprimer la condition de ne pas être propriétaire d'un véhicule à moteur ou de ne pas y avoir accès à titre d'exemption à la participation obligatoire au programme d'utilisation d'antidémarreurs avec éthylomètre.
<i>Règlement général – Loi sur les services aux victimes</i>	1 ^{er} janvier 2025	Modifications visant à permettre l'application d'une suramende compensatoire de 20 pour cent aux pénalités administratives liées aux suspensions immédiates du permis en bordure de route.

Il est possible de consulter les lois qui relevaient de la compétence du Ministère en 2024-2025 à l'adresse suivante :

<https://lois.gnb.ca/fr/parcategorie/cs?categoryId=departmentId&itemId=justice>

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique reste déterminé à s'acquitter de ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et à promouvoir une culture de travail et de service qui valorise la dualité linguistique. Au cours de la dernière année, le Ministère a continué à déployer des efforts en vue d'atteindre les quatre objectifs établis dans le Plan de mise en œuvre 2024-2031. Le résumé qui suit met en lumière les initiatives et les mesures entreprises pour renforcer notre capacité bilingue, pour soutenir le perfectionnement du personnel et pour assurer une prestation de services de haute qualité dans les deux langues officielles.

Objectif stratégique 1

Offrir des services bilingues égaux et de grande qualité à toute la population du Nouveau-Brunswick.

- En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur plusieurs objectifs clés dans le but de renforcer sa conformité à la *Loi sur les langues officielles* et de soutenir les principes énoncés dans la Politique sur la langue de service. Ces objectifs consistaient notamment à veiller à ce que les employés soient bien informés de leurs responsabilités en matière de langues officielles, à maintenir des structures ministérielles favorisant la prestation de services équitables et de qualité dans les deux langues officielles à l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick et à offrir au personnel un accès continu aux activités liées aux langues officielles. Le Ministère a également donné la priorité à l'accès à la formation en langue seconde (FLS) en fonction des besoins opérationnels afin d'améliorer encore plus la prestation des services. Le Ministère a continué de mettre l'accent sur la réduction du nombre de plaintes du public adressées au Commissariat aux langues officielles en favorisant une culture de sensibilisation, de responsabilisation et d'amélioration continue.
- En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a insisté sur les responsabilités en matière de langues officielles auprès de l'ensemble du personnel, y compris les cadres intermédiaires et supérieurs. Une formation en langue seconde a été dispensée, lorsque nécessaire. Les gestionnaires ont donné l'exemple en offrant des services bilingues et des efforts ont été déployés pour assurer une application cohérente de l'offre active. Ces mesures ont aidé le Ministère à atteindre son but d'améliorer la qualité du service et de réduire les plaintes, et dans l'ensemble, les objectifs ont été atteints avec succès.

Le Ministère reconnaît l'importance de dresser des profils linguistiques précis pour s'assurer qu'il dispose d'équipes bilingues équilibrées et efficaces.

Le Ministère a collaboré étroitement avec le Secrétariat aux langues officielles sur cet objectif.

Objectif stratégique 2

Les fonctionnaires provinciaux sont en mesure de travailler et de faire carrière dans la langue officielle de leur choix.

- Pour l'exercice 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a donné la priorité à plusieurs objectifs pour soutenir la mise en œuvre efficace de la politique sur la langue de travail et pour promouvoir un milieu de travail véritablement bilingue. Ces priorités consistaient notamment à veiller à ce que tous les employés connaissent et comprennent la politique, à créer des conditions permettant à tout le monde de travailler dans la langue officielle de son choix, à permettre aux employés d'utiliser activement et de renforcer à la fois leur première et leur deuxième langue officielle en milieu de travail et à soutenir des possibilités équitables de perfectionnement professionnel dans l'une ou l'autre des langues officielles.
- En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en œuvre plusieurs initiatives pour soutenir la politique sur la langue de travail. Les nouveaux employés ont été informés des outils disponibles pour soutenir leur perfectionnement linguistique, et les cadres ont été mis à contribution pour s'assurer qu'ils pouvaient diriger efficacement des équipes bilingues. Nous avons encouragé les employés à utiliser la langue de leur choix lors des réunions et des évaluations de rendement, avec le soutien des cadres moyens et supérieurs.

Ces activités ont permis d'accroître la sensibilisation, de renforcer la capacité bilingue et de promouvoir l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail. Dans l'ensemble, le Ministère a réussi à atteindre ses objectifs et il poursuit ses efforts en vue de tirer parti de ces progrès.

Le Ministère a collaboré étroitement avec le Secrétariat aux langues officielles sur cet objectif.

Objectif stratégique 3

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent les avantages socioéconomiques du bilinguisme grâce à une communication améliorée et efficace et à un meilleur soutien.

- Pour atteindre cet objectif en 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a veillé à faire en sorte que les clients comprennent leurs droits et obligations dans la langue officielle de leur choix.

Objectif stratégique 4

Des mesures positives sont mises en œuvre pour promouvoir le développement des deux communautés linguistiques officielles.

- En 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a soutenu le maintien et le développement des langues et en a fait la promotion dans ses efforts de recrutement.
- Le Ministère a atteint ses objectifs en offrant aux employés l'accès à des possibilités de maintien de la langue seconde, par exemple grâce à des groupes de conversation et des activités d'apprentissage informelles qui encouragent l'utilisation régulière de la langue seconde. En

outre, le Ministère a collaboré avec des écoles et des établissements d'enseignement supérieur à la promotion des carrières dans la fonction publique dans les deux langues officielles.

Conclusion

Tout au long de l'exercice 2024-2025, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de son engagement envers les langues officielles en renforçant à la fois sa capacité à fournir des services de qualité en français et en anglais et son soutien à une culture du bilinguisme dans le milieu de travail. En conformité avec la *Loi sur les langues officielles*, le Ministère a mis en œuvre des initiatives stratégiques visant à accroître la disponibilité et la visibilité des services bilingues, à encourager l'offre active et à soutenir les employés dans l'utilisation et le perfectionnement de leur langue seconde officielle.

Cette année, le Ministère a constaté une importante augmentation de la participation des employés à la formation en langue seconde, grâce aux nouveaux programmes offerts par le Secrétariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Nous avons activement fait la promotion de ces possibilités d'apprentissage au sein du Ministère, ce qui a permis d'accroître notre capacité bilingue et de faire en sorte que le personnel se sente soutenu dans son perfectionnement professionnel.

Ces efforts collectifs reflètent l'engagement continu du Ministère à créer un environnement respectueux, inclusif et équitable pour les clients et les employés, et à intégrer les langues officielles comme élément fondamental de l'excellence du service et du bien-être en milieu de travail.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	TOTAL
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_section_translations/20/file/agnb-V2-C2-2024-fr.pdf		28
État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_section_translations/78/file/Chap5f.pdf		6
Intervention relative à la pandémie de COVID-19 : Surveillance – Bureau du Conseil exécutif (BCE) https://www.agnb-vgnb.ca/uploads/volume_section_translations/64/file/Chap2f.pdf	2, qui concernent Justice et Sécurité publique	

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :	
2.33 : de veiller qu'une déclaration divulguant tout conflit d'intérêts réel ou potentiel est obtenue de la personne qualifiée avant qu'elle ne soit nommée par le coroner en chef en tant que membre du Comité d'examen des décès d'enfants.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique confirme que tous les membres actuels du Comité d'examen des décès d'enfants (CEDE) ont signé une déclaration de divulgation des conflits d'intérêts, qui a été versée au dossier. Toute personne susceptible d'être nommée au CEDE doit soumettre une telle déclaration avant sa nomination.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique</p> <p>Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :</p>	
<p>2.37 : de veiller à ce que des mécanismes soient en place pour évaluer et de divulguer les conflits d'intérêts potentiels pour chaque examen entamé par le Comité d'examen des décès d'enfants.</p>	<p>Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en place un mécanisme d'évaluation et de divulgation des conflits d'intérêts qui pourraient se présenter pour chaque examen de décès du CEDE.</p>
<p>2.41 : de veiller à ce que le Comité d'examen des décès d'enfants nomme un membre du Comité à la vice-présidence afin qu'une vacance au sein du Comité d'examen des décès d'enfants n'entrave pas la capacité d'action du Comité.</p>	<p>Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a nommé une personne à la vice-présidence du CEDE.</p>
<p>2.49 : de suivre les dossiers d'investigation sur les décès en suspens et veiller à ce qu'ils soient traités dans les délais impartis, conformément aux accords de niveaux de service. Cette norme est utilisée comme indicateur clé de performance pour le Ministère.</p>	<p>Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a conclu avec chaque coroner une entente sur le niveau de service qui prévoit un délai de 30 jours pour terminer une enquête sur un décès après réception de tous les rapports. Cette norme est utilisée comme indicateur clé de rendement pour le Ministère.</p>
<p>2.58 : d'élaborer des normes de niveau de service pour les services de pathologie, en précisant les rôles et les responsabilités, ainsi que les délais d'exécution prévus pour les rapports complétés.</p>	<p>En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a engagé le dialogue avec les parties prenantes. Les discussions se poursuivent.</p>
<p>2.59 : de veiller à ce que les autopsies médico-légales de type 2 soient réalisées par des pathologistes judiciaires agrés, conformément au manuel de formation. Si cela n'est plus jugé pratique et/ou nécessaire, le manuel de formation doit être mis à jour en conséquence.</p>	<p>Complété : Le Ministère a adapté son processus pour s'assurer que toutes les autopsies de type 2 soient réalisées par des pathologistes judiciaires agrés.</p>
<p>2.64 : de veiller à ce que les politiques et le matériel de formation relatifs aux investigations sur les décès des coroners soient revus et mis à jour afin d'en garantir la clarté et l'application cohérente.</p>	<p>En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a entrepris la mise à jour de ses politiques et de son matériel de formation afin d'assurer la conformité aux dispositions législatives et aux pratiques actuelles. Ce point sera achevé en septembre 2025.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :	
2.70 : de veiller à ce que les dossiers d'enquête contiennent tous les documents requis.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique conserve systématiquement tous les documents requis pour les dossiers d'enquête. Certains sont conservés sous forme électronique, tandis que d'autres sont conservés sur papier. Cependant, dans le cadre de cet examen, il manquait un document dans un dossier. Depuis, les normes d'entreposage et d'archivage ont été révisées et améliorées afin de garantir l'accessibilité et l'organisation de l'information. Les pratiques de gestion des dossiers des Services des coroners ont été mises à jour et améliorées.
2.73 : de veiller à ce que les raisons justifiant la tenue ou non d'une enquête soient documentées.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique assure le suivi et la documentation des raisons de mener ou non une enquête. Ces renseignements se trouvent dans les rapports d'enquête, la déclaration du coroner et les documents de suivi des enquêtes.
2.78 : d'établir des délais entre le moment où une enquête a été ordonnée et le moment où l'enquête a lieu.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a adopté des délais standards sur la base d'une analyse des processus et des systèmes comparables dans d'autres administrations.
2.82 : de veiller à ce que le coroner en chef rende compte chaque mois de tous les décès d'enfants au Comité d'examen des décès d'enfants, comme l'exige la Loi sur les coroners.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en œuvre un processus révisé dans le cadre duquel le coroner en chef rend compte chaque mois de tous les décès d'enfants au CEDE, comme l'exige les dispositions législatives.
2.83 : de veiller à ce que le coroner en chef donne son accord écrit au Comité d'examen des décès d'enfants pour qu'il procède à un examen, comme l'exige la Loi sur les coroners.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en œuvre un processus révisé dans le cadre duquel le coroner en chef donne son accord écrit au CEDE pour qu'il procède à un examen, comme l'exige les dispositions législatives.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :	
2.87 : de veiller à ce que le Comité d'examen des décès d'enfants prépare un rapport pour chaque décès d'enfants examiné comme l'exige la législation.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis en place un système garantissant que le CEDE prépare un rapport pour tous les décès d'enfants examinés, comme l'exige les dispositions législatives.
2.91 : de veiller à ce que les rôles et responsabilités des membres du Comité d'examen des décès d'enfants soient documentées.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a révisé et élargi le mandat du CEDE, en plus de préciser les rôles et responsabilités de ses membres.
2.92 : d'élaborer des procédures détaillées d'examen des décès d'enfants.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a révisé et mis à jour les procédures existantes.
2.101 : de veiller à ce que le Comité d'examen des décès d'enfants se réunisse aussi souvent que nécessaire pour respecter son mandat et les exigences de la loi.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a adapté les délais prévus dans le mandat du CEDE afin de s'assurer qu'ils se conforment aux exigences législatives.
2.106 : de veiller à ce que tous les coroners fassent l'objet d'une vérification du casier judiciaire et à ce que cette vérification soit conservée dans les dossiers du personnel.	Complété : Tous les dossiers du personnel ont été examinés et mis à jour afin de s'assurer que le casier judiciaire de tous les employés a été vérifié.
2.107 : de veiller à ce qu'une documentation adéquate sur les qualifications des coroners soient obtenue et conservée dans tous les dossiers du personnel.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis à jour et amélioré ses pratiques de gestion des documents, et toute la documentation relative aux qualifications des coroners actuels a été organisée en un lieu cohérent.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :	
2.109 : de documenter les exigences de formation obligatoire dans la politique pour tous les coroners.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a consigné les exigences en matière de formation obligatoire dans les politiques et les procédures.
2.113 : de veiller à ce que les coroners suivent toute la formation requise avant d'entreprendre leur première investigation sur un décès.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a établi et consigné des exigences détaillées en matière de formation pour les coroners.
2.115 : d'établir des exigences claires en matière d'observation au poste de travail, en précisant la durée et les compétences requises, pour garantir un apprentissage structuré et efficace des compétences nécessaires.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a établi des exigences détaillées en matière de formation pour les coroners, et ces exigences ont été ajoutées aux politiques et aux procédures.
2.122 : d'élaborer des orientations pour le processus d'examen par les pairs afin de garantir une application cohérente et l'indépendance.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a élaboré des directives sur le processus d'évaluation par les pairs et les a intégrées aux politiques et aux procédures.
2.140 : de transmettre les recommandations formulées par le Comité d'examen des décès d'enfants aux ministères et agences concernées, par écrit et conformément aux délais fixés dans le mandat.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a veillé à ce que toutes les recommandations du CEDE soient communiquées par écrit aux ministères et organismes concernés dans un délai qui sera fixé après examen des politiques et procédures du CEDE.
2.141 : de suivre les recommandations formulées par le Comité d'examen des décès d'enfants afin de garantir l'exhaustivité des rapports.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a révisé et adapté ses pratiques, lorsqu'il le fallait, afin de garantir une documentation et un suivi efficaces des recommandations du CEDE.
2.142 : de suivre les réponses aux recommandations et de demander des mises à jour, le cas échéant, afin de garantir l'obligation de rendre compte.	Complété : Bien que le Ministère reconnaise en principe qu'il serait souhaitable de disposer de mises à jour sur la mise en œuvre des recommandations de la CEDE, il ne dispose pas de l'autorité législative nécessaire pour obliger les autres ministères à agir.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
Processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant – ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Nous recommandons au ministère de la Justice et de la Sécurité publique :	
2.147 : d'améliorer la transparence des travaux du Comité d'examen des décès d'enfants et, au minimum, rendre publiques les recommandations formulées par le Comité d'examen des décès d'enfants dans un délai de 30 jours, comme le prévoit le mandat.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a mis à jour le mandat et d'autres politiques et procédures pour s'assurer que les délais sont conformes à la Loi sur les coroners. De plus, il veillera à ce que les recommandations du Comité soient rendues publiques.
2.151 : de veiller à ce que les recommandations formulées dans les rapports du Comité d'examen des décès d'enfants soient communiquées au ministre de Sécurité publique dans les six mois suivant la réception d'un rapport par le coroner en chef et déposées à l'Assemblée législative dès que possible.	Complété : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique prendra des mesures pour s'assurer que les rapports du CEDE sont transmis au ministre de la Sécurité publique dans les six mois, comme le prévoit la Loi sur les coroners.
2.156 : de veiller à ce que les Services des coroners gèreraient les dossiers conformément à la politique et à la législation du gouvernement.	Complété : La Direction des services des coroners a mis à jour et amélioré ses pratiques de gestion des documents afin de se conformer à la politique gouvernementale et à aux dispositions législatives.
État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique	
Le Bureau du vérificateur général recommande que Justice et Sécurité publique :	
5.34 : mette en œuvre les recommandations en suspens découlant des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée liés à la formalisation d'une politique ministérielle officielle de la protection de la vie privée et d'un processus de gestion des plaintes.	En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a pris l'engagement d'examiner les politiques et les procédures.
5.37 : évalue l'efficacité du programme d'isolement dans les hôtels pour déterminer s'il a contribué à réduire les déplacements non essentiels ou la propagation de la COVID-19. Les leçons apprises devraient être considérées dans la planification et la préparation futures en cas d'urgence.	En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a coordonné un examen de la réponse du Nouveau-Brunswick à la pandémie de COVID-19, notamment des mesures pour limiter la propagation de la maladie. Des recommandations seront présentées au gouvernement pour décision.

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de la Justice et de la Sécurité publique</p> <p>Le Bureau du vérificateur général recommande que l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick :</p>	
<p>5.46 : rendre compte publiquement des résultats de ses responsabilités concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la planification des mesures d'urgence pour les municipalités • la planification des mesures d'urgence et de la continuité des activités pour les ministères et organismes 	<p>En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'affaire à améliorer l'information communiquée au public par l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.</p>
<p>5.42 : de concert avec les ministères provinciaux, s'assure que les ministères et organismes disposent de plans de continuité des activités à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a passé en revue les risques et dangers actuels dans les ministères et organismes gouvernementaux. Dans le cadre de l'examen de la réponse à la pandémie de COVID-19, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique coordonnera la mise en œuvre des recommandations faites au gouvernement.</p> <p>Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre les décisions prises par le gouvernement pour l'exercice 2024-2025 visant à améliorer la formation sur la gestion des urgences, les exercices et les opérations 24 heures par jour, 7 jours par semaine.</p>
<p>5.44 : de concert avec les ministères provinciaux, s'assure que les ministères et les organismes disposent de plans de mesures d'urgence à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a passé en revue les risques et dangers actuels dans les ministères et organismes gouvernementaux et présentera des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre.</p>
<p>5.49 : s'assure que le Plan des mesures d'urgence de la province du Nouveau-Brunswick est à jour en tout temps.</p>	<p>En cours : Justice et Sécurité publique revoit et améliore en continu le plan et ses annexes en fonction de l'environnement des dangers et des risques.</p>

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
<p>Intervention relative à la pandémie de COVID-19 : Surveillance – Bureau du Conseil exécutif (BCE)</p> <p>Le Bureau du vérificateur général recommande :</p>	
<p>2.94 : que le Bureau du Conseil exécutif, en collaboration avec l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick, entreprenne un examen postérieur aux opérations et intègre les leçons retenues en matière de communication à un Plan d'information publique en situation d'urgence à jour.</p>	<p>En cours : Une analyse après action concernant la pandémie de COVID-19 a été réalisée et des recommandations seront présentées au gouvernement. Entre-temps, la formation, les processus et les procédures actuels en matière de communication de crise ont été examinés. Les améliorations comprennent l'élaboration de gabarits pour le personnel, de la formation et des exercices de communication de crise, la création de modèles de messages et la formation d'une équipe de communication de crise.</p>
<p>2.100 : que le Bureau du Conseil exécutif veille à ce que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en collaboration avec le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • entreprenne une analyse après action pour évaluer l'intervention provinciale relative à la pandémie de COVID-19; • intègre les leçons retenues à un plan provincial d'urgence en cas de pandémie mis à jour; • établisse et mette en œuvre un calendrier pour mettre à l'essai et mettre à jour régulièrement le plan provincial d'urgence en cas de pandémie. 	<p>En cours : Une analyse après action concernant la pandémie de COVID-19 a été réalisée et des recommandations seront présentées au gouvernement.</p>

Section 2

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune recommandation découlant des rapports du vérificateur général pour les années 2021 et 2022.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2024-2025.

ANNEXE A : RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX	2023-2024	2024-2025
RÉGLEMENTATION DES JEUX, DES ALCOOLS ET DE LA SÉCURITÉ		
Licences d'alcool	2 323	2 309
Permis d'alcool	1 012	987
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 718	883
Licences de distribution de films et de vidéos	184	114
Licences de détectives privés et de services de sécurité	2 752	2 744
Licences de brocanteurs	89	73
Licences de fabricants	133	137
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	640	710
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	177	167
SERVICES DES VÉHICULES À MOTEURS		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	175 928	181 686
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	25	20
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	10 974	10 852
Immatriculation de véhicules à moteur	835 841	854 272
Plaques de motocyclettes pour anciens combattants	111	121
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	23 889	23 424
Clients Interlock	838	1 230
Concessionnaires garages et postes de vérification	1 758	1 781
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	33	32
Écoles de conduite (véhicules de utilitaires)	6	6
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de promenade	124	125
Permis d'instructeur de conduite de véhicules d'utilitaire	32	6
École de conduite de motocyclette	8	7
Permis d'instructeur en conduit à motocyclette	82	76
Vérifications du Plan international d'immatriculation effectuées	33	33
BUREAU DU PRÉVÔT DES INCENDIES		
Incendies signalés	2 957	4 252
Interventions non liées à des incendies	20 023	21 258
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	109	124
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	3 174	2 994
Par les assistants locaux	5 539	5 402
Nombre total d'inspections	8 713	8 396
Plans de bâtiment examinés	555	501
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	92	71
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	861	648
Examens provinciaux des pompiers	2 027	1 246
Pompiers volontaires	5 000	3 980
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	283	0
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	22 980	25 510
Participants ayant suivi la formation dans l'unité mobile de feu réel	-	482
Déploiement d'un chien détecteur d'accélérateur lors d'une enquête sur un	-	128
SERVICES D'INSPECTION TECHNIQUE		
Inspections effectuées	25 848	27 214
Plans examinés ou enregistrés	1 584	1 796

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX		2023-2024	2024-2025
SERVICES D'INSPECTION TECHNIQUE			
Installation permis délivrés		28 856	30 102
Licences délivrées ou renouvelées		13 859	14 173
Permis d'exploitation		19 670	20 023
Examens administrés		2 276	2 387

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE		2023-2024	2024-2025
SERVICES CORRECTIONNELS			
SERVICES POUR ADULTES MIS SOUS GARDE			
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes - admissions			
Garde de contrevenants adultes		3 143	3 144
Peines de garde ordonnées		1 027	895
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal		2 453	2 534
Programmes de garde pour adultes			
Programme de surveillance électronique			
Libération sous caution dans le cadre du programme de surveillance électronique		196	1 325
Programme d'absences temporaires sous surveillance électronique		191	225
Programme d'absences temporaires sans surveillance électronique		284	302
Services en établissement - dénombrement total			
Centre correctionnel régional de Saint-Jean		153,0	150.1
Centre correctionnel régional du Sud-Est		171,2	180.0
Centre correctionnel régional de Dalhousie		77,0	87.6
Centre correctionnel régional du Madawaska		63,0	65.4
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick		55,3	58.8
Dénombrement total*		519,5	541.4
Centre résidentiel communautaire Island View		49	

*Le « dénombrement total » comprend les personnes en détention préventive, peines de garde ordonnées et intermittentes, celles hospitalisées, les personnes en liberté temporaire et personnes en liberté illégalement.

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE		
Services communautaires aux contrevenants adultes		
Moyenne annuelle de cas adultes dans la communauté		2 020
Rapports présentenciels ordonnés par le tribunal		2 116
Nombre d'aiguillages :		
Programme de mesures de recharge	654	742
Aiguillages du Programme de mesures de recharge vers le Programme de justice réparatrice pour adultes	11	15
Programme d'option-amende	39	35
Programme de travaux communautaires	53	73
Nombre d'admissions :		
Probation	1 391	1 199
Peine avec sursis	543	521
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Moyenne annuelle de cas de services de justice pour les jeunes	269	291
Rapports présentenciels ordonnés par le tribunal	125	149

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2023-2024	2024-2025
SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE JUSTICE POUR LA JEUNESSE		
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Nombre d'aiguillages :		
Programme de sanctions extrajudiciaires	464	456
Aiguillages du SEJ vers le Programme de justice réparatrice pour jeunes	2	13
Programme de travaux communautaires	42	13
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	25	14
Participation au Programme de soutien intensif	2	1
Participation au Programme de prestation des services intégrés	12	25
Nombre d'admissions :		
Probation	114	97
Ordonnance différée de placement et de surveillance	11	14
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Admissions en milieu ouvert après condamnation	7	5
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	1,4	1.7
Admissions en milieu fermé après condamnation	12	12
Détention provisoire – admissions en milieu fermé	84	95
Total de la moyenne annuelle – Centre pour jeunes à Miramichi – Fermé	6,6	9.6
Victimes de crime		
Aiguillages vers le Programme des services aux victimes	6 246	6 940
Déclaration de la victime sur les répercussions du crime demandée par le tribunal	2 764	3 130
Victimes recevant du counseling	934	878
Victimes recevant des services de préparation et de soutien en vue de la comparution	304	445
Victimes recevant une indemnisation	882	889
SERVICES DES SHÉRIFS		
Personnes transportées	13 432	13 073
Personnes sous garde	7 400	7 706
Ordonnances d'exécution		
Évictions/ordonnances de saisie	491	531
Ordonnance de saisie et de vente	357	303
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	36	23
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI		
Application de la loi sur la sécurité routière		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	253 922	332 254
Inspections effectuées	11 143	15 312
Accusations portées	4 849	4 108
Avertissements donnés	3 168	4 665
Roadcheck - camions inspectés (y compris les autocars)	389	433
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	81	127
Vérification de la vitesse des véhicules sur les routes provinciales – accusations	1 359	294
Vérification de la vitesse des véhicules sur les routes provinciales – avertissements	133	208
Inspections des véhicules à moteur		
Inspections effectuées	1 050	607

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE		2023-2024	2024-2025
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI			
Code national de sécurité			
Transporteurs		1 910	1 564
Application de la loi sur la sécurité routière			
Application des lois sur les véhicules hors route			
Véhicules hors route inspectés		16 442	22 837
Appels de service		1 307	1 207
Kilomètres sur des sentiers		21 768	29 223
Accusations portées		256	341
Avertissements donnés		147	159
Points de contrôle		1 157	1 625
Section des communautés sécuritaires			
Inspections réglementaires			
Alcool et les endroits sans fumée		530	237
Loteries		252	57
Vente de tabac aux mineurs		725	631
Brocanteurs		281	15
Détectives privés		18	11
Endroits sans fumée		308	1 444
Appareils de jeu		1 554	38
Vérifications des appareils de jeu		48	24
Taxe sur le tabac		444	24
Inspections des opérations du casino		247	71
Vérifications des opérations du casino		65	237
Sécurité des communautés			
Enquête sur les plaintes publiques		174	198
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale		25	44
Plaintes résolues par voie informelle		65	74
Résolutions fructueuses			
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants		141	183
Environnement (enquêtes)			
Dossiers reçus		57	65
Dossiers clos (sans poursuite en justice)		10	17
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux		26	37
Dossiers réglés devant les tribunaux		21	31
Tabac			
Enquêtes sur le tabac de contrebande		46	19
Quantité de tabac de contrebande saisi		3 460 434	2 103 733
Cannabis			
Dispensaires de cannabis illicite et enquêtes connexes		21	41
Dispensaires de cannabis illicite et enquêtes connexes fermées		23	37
Quantité de cannabis séché saisi (grammes)		27 252	580 987
Quantité de divers produits de vapotage saisis (à saveur de cannabis et vente sans permis)		1 479	5 715
Quantité d'argent saisi (enquêtes liées au cannabis et au tabac)		41 209,35\$	307 788,85\$

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2023-2024	2024-2025
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI		
Application de la loi en matière de conservation		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	689	857
Cours d'eau et habitat du poisson	37	31
Coupe de bois illégale	114	116
Autre	2 723	3 012
Section des services de protection de la santé		
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Salubrité des aliments		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	433	412
Moyen	3 346	3 327
Faible	1 392	1 285
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	5 171	5 024
Nombre de permis délivrés	4 675	5 281
Nombre de permis révoqués	6	16
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	179	40
Section des services de protection de la santé		
Inspection de vendeurs de denrées alimentaires qui n'ont pas de permis ou sont titulaires d'un permis temporaire ou pour occasion spéciale	99	74
Services agro-alimentaires		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	7 045	7 160
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	137	134
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	106	68
Nombre d'inspections par les préposés au classement du lait en citerne	4	29
Nombre d'inspections de camions-citernes	6	32
Qualité de l'eau		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analyses	140	161
Sources privées d'approvisionnement en eau potable		
Propriétaires de puits privés contactés	230	352
Qualité de l'eau à des fins récréatives		
Nombre de plages fermées	8	18
Écosalubrité et salubrité communautaire		
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	197	369
Inspections	178	157
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	21	13
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	60	69
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	500	489
Inspections de garderies	813	786
Loi sur les endroits sans fumée		
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	35	24

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2023-2024	2024-2025
SERVICES DE POLICE, ARMES À FEU ET DU CORONER		
BUREAU PROVINCIAL DES ARMES À FEU		
Visites de champs de tir	9*	44
Champs de tir approuvés (normes provinciales respectées)	5*	26
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	4 599	5 253
Examen de transferts d'armes à feu	47	42
Demandes de permis d'armes à feu approuvées	3 669	4 282
Examen des incidents signalés par les organismes d'application de la loi qui mettent en cause des détenteurs de permis d'armes à feu	2 993	3 483
SERVICE DES CORONERS	ANNÉE CIVILE	2024
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 837	1 564

*Rajustement des données de 2023-2024 sur les visites de champs de tir et les approbations de champs de tir pour tenir compte des changements survenus dans la période visée par le rapport.

SERVICES À LA JUSTICE	2022-2023	2023-2024
SERVICES AUX TRIBUNAUX		
Activités de la Cour		
Cour d'appel		
Appels en matière civile	97	96
Appels en matière criminelle	50	43
Cour du Banc du Roi, Division de première instance, et Cour des successions		
Actions déposées	2 383	2 708
Questions déposées	1 024	1 108
Affaires pénales déposées	95	124
Demande déposée auprès de la Cour des successions	1 828	1 928
Cour du Banc du Roi, Division de la famille		
Dossiers d'instructions relativement aux affaires de divorce	1 300	2 933
Motions déposées	1 237	1 181
Demandes relatives à des affaires familiales privées	1 128	1 167
Demandes en matière de protection de l'enfance	607	528
Exécution réciproque des ordonnances de soutien	108	134
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 892	1 742
Audiences tenues à la Cour des petites créances	602	271
Cour provinciale - adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	26 843	15 952
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	1 568	1 167
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demandes reçues	71	78
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	64	66
Programme d'information pour les parents en ligne		
Attestations envoyées	228	148

SERVICES À LA JUSTICE	2022-2023	2023-2024
BUREAU DU REGISTRAIRE		
Traité dossiers d'adoption		
Traité dossiers d'adoption	114	139
Faillites déposées	192	311
Commencement des instances de divorce	1 465	1 303
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 274	1 208
Formulaires et guides relatifs à la Loi sur l'établissement et l'exécution réiproche des ordonnances de soutien	233	299
BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN		
Nombre total de cas	9 050	8 664
Nombre moyen de cas par agent d'exécution	452	578
Traitements des opérations de paiement	52 693 000 \$	51 753 000 \$
Paiements à l'égard des comptes de soutien	51 965 000 \$	51 102 000 \$
Paiements au ministère des Finances (client de l'aide sociale)	728 000 \$	651 000 \$
Total des dettes en souffrance	55 793 000 \$	54 434 000 \$
Taux de perception	95 %	95%

INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE	2023-2024	2024-2025
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103*	75
Aide à la planification à des collectivités	310	81
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	7	13
Exercices internes	8	2
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	1 002	713
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	7	6
Propriétaires ayant signalé des dommages	1 029	0
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	180	0
BUREAU DU CONSEILLER PROVINCIAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ		
Activations et soutien dans le cadre d'urgences et d'événements liés à la sécurité	12	5
Soutien dans le cadre d'incidents à plus petite échelle (ne nécessitant pas d'activation formelle)	18	20
Évaluation des menaces pour la sécurité	103	124
Avis d'information provenant de sources ouvertes aux partenaires	158	93
Examen de dossiers sur des investissements directs étrangers	52	25
Examens la délivrance d'habilitations de sécurité	62	73
Avis et alertes concernant les infrastructures essentielles	22	10
BUREAU DU SERVICE D'URGENCE NB 911		
Nombre d'appels au 911	273 128	263 497
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	73	91
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	1 109	689

*En janvier 2023, une réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick a réduit le nombre de gouvernements locaux et municipaux de 104 à 77.

STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ ⁽¹⁾

	2023	2024	% CHANGE
Taux de criminalité	6 680	6 138	-8.1%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	25%	25%	0.0%
Indice de gravité de la criminalité ⁽²⁾	88	85	-3.4%
Taux de criminalité chez les adultes	1 349	1 274	-5.6%
Taux de criminalité chez les jeunes	2 658	2 379	-10.5%
Taux de crimes violents	1 827	1 757	-3.8%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	38%	37%	-2.6%
Taux de crimes contre les biens	3 757	3 310	-11.9%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	12%	12%	0.0%
Taux de vol de véhicules à moteur	276	237	-14.1%
Taux d'introduction par effraction	445	398	-10.6%
Taux d'homicide	1.1	2.1	90.9%
Taux d'agression sexuelle	104	90	-13.5%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	45%	43%	-4.4%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	5.1	9.5	86.3%
Taux de vols qualifiés	21	23	9.5%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	258	248	-3.9%

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

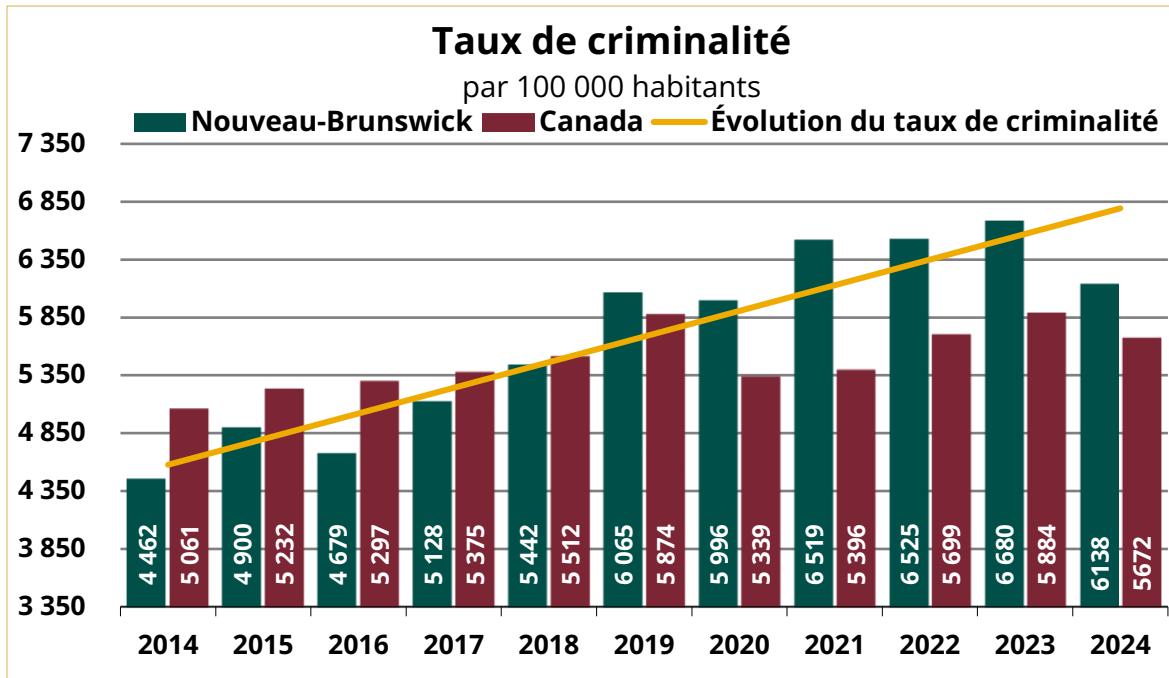
⁽¹⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées.

⁽²⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré.

TAUX DE CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.



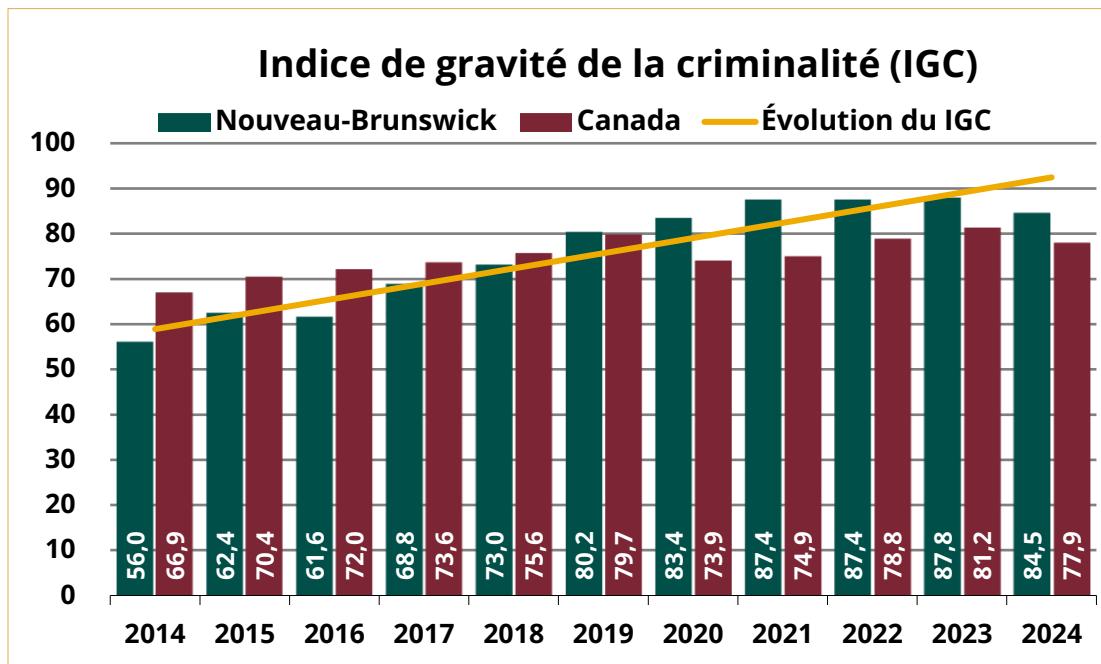
En 2024, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 6 138 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité.

INDICE DE GRAVITÉ DE LA CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? L'Indice de gravité de la criminalité permettra de suivre les variations annuelles de la gravité des crimes déclarés par la police. Cela est possible puisque l'Indice prend en compte non seulement le changement de volume d'un crime donné, mais aussi la gravité de ce crime en comparaison avec d'autres. L'Indice de gravité de la criminalité peut aider à répondre à des questions comme les suivantes : Les crimes venant à l'attention de la police sont-ils plus graves ou moins graves qu'ils ne l'étaient auparavant? Les crimes déclarés par la police dans une ville ou une province donnée sont-ils plus graves ou moins graves que les crimes pour l'ensemble du Canada?

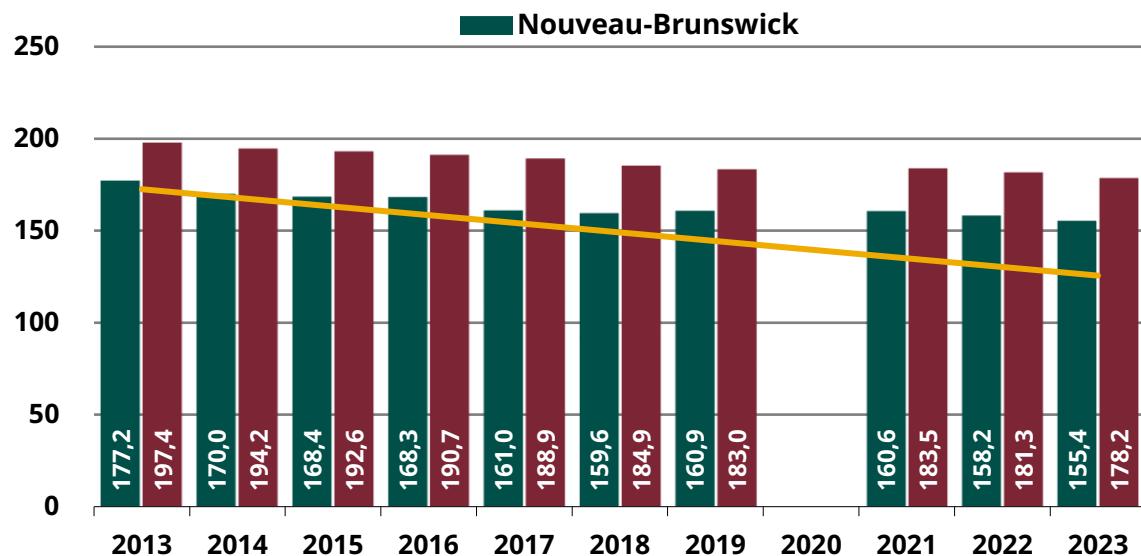


Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré.

TENDANCES DE L'EFFECTIF POLICIER

Rang du Nouveau-Brunswick : deuxième plus bas au Canada

Taux de policiers pour 100 000 habitants



L'enquête sur l'administration de la police n'a pas été réalisée en 2020 ni en 2024.

Source: Statistique Canada. Tableau 35-10-0076-01 Personnel policier et certaines statistiques de la criminalité.

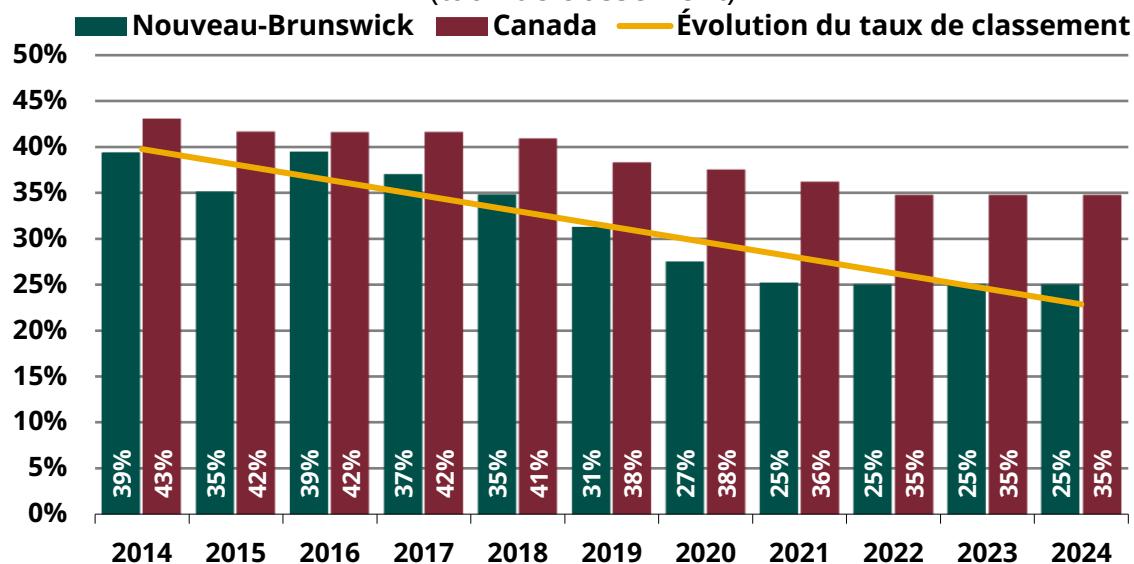
POURCENTAGE DE CRIMES ÉLUCIDÉS (TAUX DE CLASSEMENT)

Rang du Nouveau-Brunswick : deuxième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux d'élucidation comptent parmi les mesures des crimes résolus par la police. Un taux d'élucidation élevé signifie que la police parvient à trouver et à arrêter les personnes qui commettent des crimes.

Pourcentage de crimes élucidés

(taux de classement)



Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées.